

Règlement du jeu « Trouve ta Pièce à Shopper » de La Galleria

Art.1: Les sociétés organisatrices.

Le jeu « Trouve ta Pièce à Shopper » est organisé par la société GIE Galleria, dont le siège est situé au CCL LA GALLERIA, ACAJOU, 97232 LE LAMENTIN, MARTINIQUE - SIRET : 34849891600025. Ce jeu est gratuit, sans obligation d'achat. Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu. Le règlement complet pourra être transmis par mail sur simple demande à l'adresse : giegalleria@gmail.com

Art.2 : Durée du jeu.

Ce jeu débutera le Mercredi 14 Octobre 2020 à 9h00 et prendra fin le Mardi 20 Octobre 2020 à 20h00.

Art.3 : Les participants.

Le jeu est réservé aux seules personnes physiques et en aucun cas aux personnes morales, de quelque nature que ce soit. Le jeu est accessible à toute personne âgée de plus de 18 ans au début du jeu, résidant dans le département de la Martinique uniquement.

À l'exclusion :

- des membres du personnel de La Galleria
- des membres du personnel de boutiques présentes dans le centre commercial La Galleria
- des membres du personnel des sociétés participant ou ayant participé à la conception, à l'organisation et à la réalisation de cette opération.

Art.4 : Les modalités de participation.

Comment jouer :

Pour participer au jeu, le joueur doit remplir le formulaire en ligne sur <https://galleria.mq/pièces-a-shopper>, télécharger les photos qu'il aura prises des pièces à shopper et accepter les conditions du règlement pour valider le formulaire de participation et cliquer sur « Valider ».

But du jeu :

Le but du jeu est de tenter sa chance pour gagner le Pass Shopping de 100€ offert par le centre, valable dans n'importe quelle boutique du centre, à l'exception de Digicel, somme à dépenser en une seule et même journée.

Pour cela, il est question de découvrir tous les jours sur les réseaux sociaux les énigmes permettant de trouver dans quelles boutiques du centre commerciale sont situées les pièces à shopper. Une fois sur place, il devra prendre en photo la pièce à shopper de chacune des boutiques du jour et les importer sur la landing en ligne.

Limitation de participation :

Le joueur sera limité à une participation par jour par personne. Le jeu limitera un lot attribué à un participant gagnant chaque jour.

La désignation des gagnants :

Un participant sera désigné gagnant de façon aléatoire chaque jour à 20h.

Du Mercredi 14 au Samedi 17 Octobre, 8 gagnants seront tirés au sort soit 2 par jour. Du Lundi 19 au Mardi 20 Octobre, 2 gagnants seront tirés au sort.

Pour faire parti du tirage au sort, les joueurs devront avoir trouvé au minimum 5 « Pièces à Shopper ».

Pour bénéficier de leurs lots, les gagnants auront obligation de répondre à l'un des trois appels téléphoniques consécutifs émis par un représentant du GIE Galleria tout de suite après le tirage au sort du jour. En cas de non réponse téléphonique de ce dernier gagnant, celui-ci verra son lot remis en jeu et donc soumis à un nouveau tirage au sort. Cette opération sera répétée jusqu'à ce qu'un gagnant tiré au sort ait pu être contacté par téléphone.

En cas d'indisponibilité du gagnant tiré au sort le lendemain à l'heure proposée, ce dernier verra son lot remis en jeu et soumis à un nouveau tirage au sort.

Art. 5 : Les lots.

La dotation mise en jeu chaque jour du Mercredi 14 Octobre au Mardi 20 Octobre :

- 100€ de Pass Shopping valable dans toutes les boutiques du centre, excepté Digicel. Les 100€ peuvent être dépensés de façon fragmentée dans les boutiques choisies par le gagnant, et ce pour n'importe quels articles souhaités

Chacun des gagnants sur la période obtiendra des pass shopping d'une valeur totale de 100€.

Les lots devront être récupérés au GIE Galleria durant la période suivante uniquement du Lundi au Vendredi: Du 15 au 21 Octobre de 9h00 à 14h00,

Art.6 : Force Majeure.

Dans l'hypothèse de la survenance d'un cas de force majeure, tel que retenu par la Cour de cassation, Le GIE Galleria se réserve le droit d'écourter, de proroger ou d'annuler le Jeu. La responsabilité du GIE Galleria ne saurait être engagée en cas de force majeure (article 1148 du Code civil).

Art.7 : Publicité des gagnants.

En participant le gagnant s'engage à donner son autorisation expresse au GIE Galleria aux fins d'utiliser ses prénom, nom dans toute manifestation publique, promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits ou un avantage quelconque autre que la remise du lot gagné.

Ainsi par l'effet des présentes et en vertu de l'article 9 du Code civil, le gagnant autorise le GIE Galleria à fixer son image et à la reproduire et/ou représenter à des fins de communication.

Le gagnant s'engage ainsi à signer sur place, le jour de la remise du gain, le contrat de cession de droit à l'image soumis par le GIE Galleria.

Art.8 : Acceptation du règlement.

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par le GIE Galleria.

Art.9 : Règlement.

Le règlement complet du Jeu, en ce y compris son (ses) avenant(s) éventuel(s), est disponible sur demande email à l'adresse : giegalleria@gmail.com ou sur demande écrite adressée à : « Grand Jeu Shopping Hebdo » - GIE De La Galleria – CCL LA GALLERIA, ACAJOU, 97232 LE LAMENTIN, MARTINIQUE. Le présent règlement peut être modifié à tout moment par le GIE Galleria sous la forme d'un avenant. En ce cas, l'avenant est disponible dans les mêmes conditions que le règlement.

Art.10 : Responsabilités.

Le GIE Galleria et ses partenaires ne sauraient être tenus pour responsables en cas :

- de problèmes du matériel ou du logiciel,
- de force majeure,
- de cas fortuit

Le GIE Galleria se réserve le droit d'exclure, à titre temporaire ou définitif, tout participant qui :

- par son comportement, nuit au bon déroulement du Jeu,
- aurait développé ou utilisé des logiciels pour jouer automatiquement à ce Jeu,
- aurait tenté de falsifier le bon déroulement du Jeu soit par intervention humaine ou par intervention d'un automate.

Dans l'un quelconque de ces cas, une plainte pourra être déposée par le GIE Galleria pour tentative de fraude, en outre, La Galleria se réserve le droit de fermer tous les comptes de ces joueurs et leur gain éventuel sera conservé en attente d'une décision de justice, le cas échéant.

Art.11 : Données à caractère personnel.

Par les présentes, les joueurs sont informés que les données nominatives les concernant ne font l'objet d'aucune transmission aux tiers, notamment aux partenaires commerciaux de La Galleria à moins qu'ils n'aient expressément demandé que ce soit le cas. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le joueur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des informations le concernant. Il peut demander à exercer ce droit par courrier adressé à : Accès, Rectification, Opposition, « Grand Jeu Shopping Hebdo » - GIE De La Galleria – CCL LA GALLERIA, ACAJOU, 97232 LE LAMENTIN, MARTINIQUE, en joignant une copie de sa pièce d'identité.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le GIE de La Galleria pour sa gestion de relation clients.

Elles sont conservées pendant une durée de 36 mois et sont destinées aux opérations marketing du GIE De La Galleria.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : GIE De La Galleria – CCL LA GALLERIA, ACAJOU, 97232 LE LAMENTIN, MARTINIQUE - giegalleria@gmail.com

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://conso.bloctel.fr/>

Art.12 : Convention de preuve.

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de La Galleria ont force probante dans tout litige opposant le/les joueur(s) à La Galleria, notamment quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatifs au Jeu.

Art.13 : Réclamations.

Les réclamations éventuelles doivent être adressées par courrier en lettre recommandée avec accusé de réception dans les SEPT (7) jours suivant la participation au Jeu à : « Grand Jeu Shopping Hebdo » - GIE De La Galleria – CCL LA GALLERIA, ACAJOU, 97232 LE LAMENTIN, MARTINIQUE.

Art.14 : Litiges.

Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leur propriétaire. Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu les soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du concours objet des présentes ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, ce sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister. Tout litige entre les parties, non résolu par le GIE de La Galleria conformément à l'article 8 ci-dessus, relève de la compétence exclusive du Tribunal de Grande Instance de Fort-de-France nonobstant pluralité de défenseurs ou procédure de référé, sauf en cas de litige avec les non commerçants, pour lesquels les règles de compétences légales s'appliquent.